



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Ferramol**

Date d'édition 24.02.2025  
Date d'exécution 12.04.2023  
Version 3.1 (fr,FR)  
remplace la version de 15.03.2023 (3.0)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation** Ferramol  
**Prod-Nr.** 4005240170618, 4005240170625, 4005240170656, 4005240191583  
AMM 2020003

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage de la substance/du mélange**

Appât molluscicide.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**

W. Neudorff GmbH KG (FR)  
An der Mühle 3  
D-31860 Emmerthal  
Téléphone +49 5155 624 4308  
Télécopie +49 5155 6010  
E-mail msds@neudorff.de  
Site web www.neudorff.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre Antipoison +33 (0) 3 8332 36 36; (ou 15)  
www.centres-antipoison.net

## \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Remarque**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### \* 2.2 Éléments d'étiquetage

#### \* étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### \* prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

### 2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

## \* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### \* 3.2 Mélanges

#### \* Description

Appât sous forme de granulés contenant 9,9 g/kg phosphate ferrique (CAS 10045-86-0).



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### **Ferramol**

Date d'édition 24.02.2025  
Date d'exécution 12.04.2023  
Version 3.1 (fr,FR)  
remplace la version de 15.03.2023 (3.0)

#### **Remarque**

Ne contient aucune matière dangereuse.

## **\* RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **\* 4.1 Description des premiers secours**

#### **En cas d'inhalation**

En cas de symptômes, consulter un médecin.

#### **Après contact avec la peau**

Se laver immédiatement avec:  
Eau

### **\* Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude.  
En cas de port de lentilles de contact, les enlever.

#### **En cas d'ingestion**

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

#### **Symptômes**

Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Informations pour le médecin**

Traitement symptomatique.

## **\* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **\* 5.1 Moyen d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Eau  
Mousse  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune donnée disponible

### **\* 5.3 Conseils aux pompiers**

Aucune donnée disponible

### **\* Informations complémentaires**

Ne pas respirer les gaz d'incendie.

## **\* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **\* 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Ferramol**

Date d'édition	24.02.2025
Date d'exécution	12.04.2023
Version	3.1 (fr,FR)
remplace la version de	15.03.2023 (3.0)

---

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Pour la rétention

Rassembler mécaniquement et à remettre dans son emballage d'origine.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

## \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### \* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### \* Mesures de protection

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Éviter de:

Contact avec les yeux

#### \* Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

### \* 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée disponible

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

pas nécessaire

##### Protection des mains

pas nécessaire

##### Protection corporelle:

pas nécessaire

##### Protection respiratoire

pas nécessaire



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Ferramol

Date d'édition 24.02.2025  
Date d'exécution 12.04.2023  
Version 3.1 (fr,FR)  
remplace la version de 15.03.2023 (3.0)

## \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### \* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### État physique

Granulé

#### Couleur

bleu

#### Odeur

pratiquement inodore

#### Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	solide		non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	Densité apparente 0.8 g/cm <sup>3</sup>		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

### 9.2 Autres informations

#### Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Aucun danger d'explosion.
Propriétés comburantes			Le produit ne pas comburant.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Ferramol

Date d'édition 24.02.2025  
Date d'exécution 12.04.2023  
Version 3.1 (fr,FR)  
remplace la version de 15.03.2023 (3.0)

## \* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

## \* 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu

## \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## \* Toxicité aiguë

### \* Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 401	
Toxicité dermique aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 402	
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	OCDE 404	

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	OCDE 405	

### Sensibilisation respiratoire

non déterminé

### Sensibilisation cutanée

#### Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.			



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Ferramol

Date d'édition 24.02.2025  
Date d'exécution 12.04.2023  
Version 3.1 (fr,FR)  
remplace la version de 15.03.2023 (3.0)

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé

#### Cancerogénité

non déterminé

#### Toxicité pour la reproduction

non déterminé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

#### Danger par aspiration

non déterminé

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### Autres informations

Le phosphate ferrique possède une qualité alimentaire

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### \* 12.1 Toxicité

##### \* Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	CL50: > 100 mg/L Espèce <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)	OECD 203 / EEC C.1	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 > 100 mg/L Espèce <i>Daphnia magna</i> (puce d'eau géante)	OECD 202, Part. I / EEC C.2	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 > 100 mg/L Espèce <i>Scenedesmus subspicatus</i>	OECD 201 / EEC C.3	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Ferramol

Date d'édition 24.02.2025  
Date d'exécution 12.04.2023  
Version 3.1 (fr,FR)  
remplace la version de 15.03.2023 (3.0)

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

## 12.7 Autres effets nocifs

### Autres informations écotoxicologiques

#### Informations complémentaires

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
160306	déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05
200201	déchets biodégradables
200301	déchets municipaux en mélange

#### Élimination appropriée / Produit

Peut être jeté dans la poubelle des ordures ménagères.

Peut être ajouté au compost si il est à plus de 5 mètres des eaux de surface.

#### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

#### Remarque

Des petites quantités provenant du foyer peuvent être jetées dans les ordures ménagères ou versées dans le compost si il est à plus de 5 mètres des eaux de surface.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	-	-	-
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	-	-	-

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Ferramol**

Date d'édition 24.02.2025  
Date d'exécution 12.04.2023  
Version 3.1 (fr,FR)  
remplace la version de 15.03.2023 (3.0)

**Modes de transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux.

**\* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**\* 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**\* autres réglementations (UE)**

**\* À observer:**

Produit phytopharmaceutique homologué conformément au règlement (UE) 1107/2009.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

**\* RUBRIQUE 16: Autres informations**

**\* Abréviations et acronymes**

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

LD50: Dose létale 50%

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

EEC: European Economic Community

LC50: Concentration létale médiane

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

EWC: European Waste Catalogue

WGK: classe risque aquatique

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

CLP: Classification, étiquetage et emballage

CAS: Chemical Abstracts Service

EC: Communauté européenne

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EN: Norme européenne

EU: Union européenne

**Indications diverses**

---

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

**Indications de changement**

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente